

*Clause 27*

Strike out line 13, on page 19, and substitute the following therefor:

“in paragraph 19 (2) (a) due to his having been convicted of an offence before he was granted landing”

Strike out line 15, on page 19, and substitute the following therefor:

“terms and conditions, has knowingly contravened any”

Strike out lines 29 to 31, on page 19, and substitute the following therefor:

“any fraudulent or improper means or misrepresentation of any material fact, whether exercised or made by himself or by any”

Strike out lines 4 and 5, on page 20, and substitute the following therefor:

“ment in Canada contrary to this Act or the regulations,”

Strike out line 9, on page 20, and substitute the following therefor:

“under the Criminal Code or of an offence that may be punishable by way of indictment under any Act of Parliament other than the Criminal Code or this Act,”

Strike out lines 22 to 25, on page 20, and substitute the following therefor:

“his admission or by reason of any fraudulent or improper means or misrepresentation of any material fact, whether exercised or made by himself or by any other”

*Clause 28*

Strike out line 15, on page 21, and substitute the following therefor:

“pursuant to paragraph 23 (3) (a) or section”

*Clause 30*

Strike out line 12, on page 22, and substitute the following therefor:

“receive and base his decision upon evidence adduced at the inquiry and”

*Clause 32*

Strike out lines 41 to 47, on page 22, and lines 1 to 3, on page 23, and substitute the following therefor:

“was seeking landing and that it would not be contrary to any provision of this Act or the regulations to grant landing to that person

(a) he shall grant landing to that person, in which case he may impose terms and conditions of a prescribed nature; or

*Article 27*

Retrancher la ligne 11, à la page 19, et la remplacer par ce qui suit:

«e) ou g) ou à l'alinéa 19 (2) a) par suite d'une déclaration de culpabilité faite à son égard avant l'obtention du droit d'établissement,»

Retrancher la ligne 12, à la page 19, et la remplacer par ce qui suit:

«b) a sciemment contrevenu aux conditions auquel-»

Retrancher les lignes 25 à 29, à la page 19, et les remplacer par ce qui suit:

«faux ou obtenu irrégulièrement, soit par des moyens frauduleux ou irréguliers soit grâce à une représentation erronée d'un fait important, que ces moyens aient été exercés ou ces représentations faites par ledit»

Retrancher la ligne 2, à la page 20, et la remplacer par ce qui suit:

«Canada en violation de la présente loi ou des règlements,»

Retrancher la ligne 6, à la page 20, et la remplacer par ce qui suit:

«tion en vertu du Code criminel ou d'une infraction qui peut être punissable par voie de mise en accusation en vertu d'une loi du Parlement autre que le Code criminel ou la présente loi,»

Retrancher les lignes 21 à 25, à la page 20, et les remplacer par ce qui suit:

«faux ou obtenu irrégulièrement, soit par des moyens frauduleux ou irréguliers soit grâce à une représentation erronée d'un fait important, que ces moyens aient été exercés ou ces représentations faites par»

*Article 28*

Retrancher la ligne 17, à la page 21, et la remplacer par ce qui suit:

«l'alinéa 23 (3) a) ou de l'article 104, pour fins»

*Article 30*

Retrancher les lignes 9 à 12, à la page 22, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) L'arbitre peut recevoir les preuves qu'il considère dignes de foi eu égard aux circonstances de chaque espèce et fonder sa décision sur lesdites preuves, soumises lors de l'enquête.»

*Article 32*

Retrancher les lignes 33 à 40, à la page 22, et la ligne 1, à la page 23, et les remplacer par ce qui suit:

«sollicité le droit d'établissement au cours de son examen et qu'il ne serait contraire ni à la présente loi ni aux règlements de le lui accorder

a) doit lui accorder le droit d'établissement et peut alors lui imposer des conditions prévues aux règlements; ou